

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

*Honorables messieurs du Sénat:*

*Membres de la Chambre des Communes:*

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à votre retour à vos devoirs parlementaires. Au cours de l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière session, j'ai eu le plaisir de continuer mes voyages à travers le Canada occidental et ce, jusqu'au Territoire du Yukon. La cordiale réception dont nous avons joui, Son Excellence lady Byng et moi, sera un souvenir longtemps conservé dans notre mémoire.

Il est agréable de remarquer que dans une période de dépression commerciale mondiale, conséquence de la grande guerre, le Canada a fait des progrès notables vers un retour à la prospérité.

L'augmentation dans le volume du commerce, la diminution du chômage, comparé à celui de l'hiver dernier et le rétablissement de notre cours monétaire au niveau de celui de la République voisine, sont des indications de l'amélioration de notre situation. La condition dans les contrées européennes, cause de l'embarras par tout l'univers. Une forte amélioration dans l'état de l'Europe s'impose avant que nous puissions compter sur un complet retour au progrès dans les affaires canadiennes. Cependant le Canada a grandement raison d'être satisfait de l'amélioration qui s'est produite ici avec de nombreuses preuves d'un retour à la prospérité.

La nécessité d'obtenir les meilleures conditions possibles pour l'admission de nos produits sur les marchés étrangers a occupé l'attention du ministère. Des accords ont été conclus pour régler les relations commerciales entre la France et le Canada et entre l'Italie et le Canada. Ces accords seront soumis à votre approbation.

Depuis la dernière session, en vertu d'un statut de 1919 avec des amendements y ajoutés, un arrêté en conseil a été passé constituant un bureau de directeurs reconnu comme le Bureau de directeurs de la compagnie du Chemin de fer National Canadien, ayant sous son contrôle et son exploitation, les différentes lignes constituant notre réseau de voies ferrées et aussi la marine marchande du gouvernement canadien. Les différentes unités de notre réseau se sont consolidées aussi rapidement que possible, ce qui, nous l'espérons, va grandement augmenter leur efficacité et diminuer le coût de leur exploitation.

Comme il nous a été représenté qu'une fusion des intérêts des compagnies de navigation et de propriétaires de bateaux sur les grands lacs, avait établi les taux de fret et d'assurance sur les expéditions de grain, de façon à priver les agriculteurs d'une grande partie des profits auxquels ils ont droit et aussi de façon à nuire aux ports et aux havres canadiens, une commission royale a été nommée pour faire une enquête sur ce sujet et nous donner un rapport sur cette prétendue fusion.

Un projet de loi nous sera soumis ayant pour but de sauvegarder les intérêts des consommateurs et des producteurs contre la hausse des prix ou des restrictions injustes du commerce faites par les coalitions, les monopoles, les trusts et les fusions de compagnies.

Comme résultat d'une convention intervenue entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et les membres du gouvernement canadien, la loi concernant le débarquement d'animaux importés dans la Grande-Bretagne a été amendée par le Parlement Britannique. La disparition de ce fait de l'embargo imposé sur le bétail canadien importé dans le Royaume-Uni, est une source de satisfaction générale. Ce changement a grandement amélioré la perspective en ce qui concerne le bétail vivant et devra amener le rétablissement d'un commerce profitable avec la Grande-Bretagne.

La condition précaire dans laquelle l'agriculture en général a à lutter dans un grand nombre de parties du Canada, en dépit de l'abondante récolte de l'année dernière, a fait désirer la nomination d'un comité spécial, avec faculté de faire des recommandations, pour étudier les différentes questions agricoles telles que le mélange des grains dans les éleveurs particuliers situés aux têtes de ligne, la vente des produits de la ferme, le développement de l'industrie de l'élevage du bétail et les moyens possibles de diversifier les méthodes d'agriculture du Canada.

La question de nous assurer une augmentation d'un courant de colons désirables pour développer les vastes étendues de terres encore disponibles pour la culture au Canada, a été sérieusement étudié par mes ministres. On a augmenté les annonces à ce sujet et on a commencé des campagnes de publicité en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et quand l'occasion s'en présentera, elles seront poussées dans d'autres pays d'où il sera possible de tirer des colons désirables. A d'autres points de vue, les efforts du ministère de l'Immigration et de la Colonisation sont en train d'être augmentés.

Le temps pour la révision décennale ordinaire de la loi des banques étant arrivé, une mesure à cette fin vous sera soumise.

Le récent recensement décennal du pays devra être suivi d'une redistribution de la représentation des provinces dans la Chambre des Communes tel que requis par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

Conformément à l'annonce faite dans le discours du trône à l'ouverture de la dernière session, une convention postale avec les Etats-Unis s'est réunie à Ottawa au mois de décembre dernier. Les conclusions de la conférence ont été réunies dans une convention postale en vigueur depuis le premier de janvier dernier. Il est satisfaisant de noter que des arrangements ont été faits non seulement pour étendre et améliorer le service postal international, mais aussi pour l'expédition par les Etats-Unis de colis expédiés du Canada à tous les pays de l'Amérique du Sud.

Le gouvernement de France a gracieusement offert au gouvernement du Canada une étendue de terre de 250 acres sur le coteau de Vimy comme site choisi pour l'érection par le Canada d'un monument commémoratif des exploits des troupes canadiennes dans la grande guerre. Ce don a été accepté avec reconnaissance et un projet de loi approuvant l'arrangement a été dûment présenté au Parlement de France. Une résolution appropriée exprimant l'appréciation de l'action du gouvernement français sera présentée à votre approbation.

Au cours de la session vous serez appelés à étudier d'autres arrangements d'un caractère et d'une portée internationale et d'autres questions demandant de la législation.

---

*Membres de la Chambre des Communes,*

Les comptes publics pour le dernier exercice fiscal et le budget pour la prochaine année seront remis entre vos mains à une date prochaine. Une stricte économie dans toutes les dépenses publiques constitue encore une nécessité de la situation financière actuelle.

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Membres de la Chambre des Communes,*

Depuis votre dernière réunion, le Canada a récolté la plus abondante moisson de blé dans son histoire et aussi une forte quantité d'autres grains et de fruits. Puisse la Divine Providence qui nous a gratifiés de cette base de notre prospérité matérielle vous guider et vous bénir dans toutes vos délibérations.

Il plait à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des Communes se retire.

---

Quelque temps après, le Sénat reprend sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Dandurand présente au Sénat un bill intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le dit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

Il est lu par Son Honneur le Président.

Ordonné, que le Sénat prenne en délibération le discours de Son Excellence le Gouverneur général demain.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné, que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: L'honorable sir James Lougheed, les honorables messieurs Belcourt, Barnard, Daniel, Prowse, Robertson, Tanner, Watson, Willoughby, et l'auteur de la motion, ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Le Sénat s'ajourne.